



Construction maison en surplomb et vis à vis

Par **osoco**, le **23/02/2016** à **16:16**

Bonjour,

Voici notre soucis. Une maison s'est construite après la notre sur le terrain au dessus (enrochement de 3m)

Il a construit sa maison en limite du surplomb.

- Ce qui pourrait être considéré comme un rez de chaussé dans la majorité des constructions, est considéré comme un sous sol et son salon se situe au 1er étage vu de notre côté puisqu'il est sur-élevé.
- De plus il a fait une avancé vers chez nous pour faire son salon entièrement vitré (légèrement en retrait de la limite de propriété)
- enfin il a construite une terrasse au niveau de son salon donc vers chez nous et une piscine au niveau de son "sous sol" vers chez nous également.

Donc sa construction est entièrement tournée vers notre salon et notre jardin. L'intimité y est inexistante et pourtant nous habitons un petit village de 3000 habitants.

Mes questions :

- Est-il possible de l'obliger à planter ou mettre un brise vue?
- Est-il normal qu'il ai pu construire sa maison avec autant de vis à vis?

Voici quelques photos pour illustrer mon message :

<https://imageshack.com/i/pldDLWjrj>

<https://imageshack.com/i/plUO1ie1j>

<https://imageshack.com/i/pldQIRcJj>

Merci d'avance pour vos avis et conseils

Par **janus2fr**, le **23/02/2016** à **18:41**

Bonjour,

Ce n'est pas évident sur les photos, la distance de 1m90 est-elle respectée entre les fenêtres et la limite séparative ?

Par **osoco**, le **23/02/2016** à **20:00**

Bonsoir,

L'avancée de leur salon n'est pas à 1m90 par contre le reste oui.

Donc si le reste est à 1m90 nous ne pouvons pas demander à ce qu'ils mettent un brise vu malgré la gêne?

Par **janus2fr**, le **24/02/2016** à **09:49**

[citation]L'avancée de leur salon n'est pas à 1m90[/citation]

Dans ce cas, vous pouvez exiger que cette vue illégale soit supprimée.